



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Élective du 28 juin 2023

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;
- MM. les Personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Betclic ÉLITE et PRO B
- MM. les Personnalités qualifiées FFBB
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Clubs de Betclic Elite et de PRO B (UCPB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

▪ Etaient présents : Betclic ELITE

CHOLET BASKET
FOS PROVENCE BASKET
BCM GRAVELINES-DUNKERQUE
LDLC ASVEL
LE MANS SARTHE BASKET
ESSM LE PORTEL
LIMOGES CSP
AS MONACO BASKET
METROPOLITANS 92
SLUC NANCY
NANTERRE 92
PARIS BASKETBALL
STRASBOURG IG

Représentés par :

Jérôme MERIGNAC
William RAFFA
Christian DEVOS
Gaetan MULLER
Christophe LE BOUILLE
Yann RIVOAL
Yves MARTINEZ
Alexei FEDORYCHEV
Alain BOUVARD
Aurélien FORTIER
Frédéric DONNADIEU
David KAHN
Martial BELLON

5 clubs sont excusés : JL BOURG BASKET, ADA BLOIS BASKET 41, JDA DIJON BASKET, ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ, CHORALE DE ROANNE

13 clubs présents, soit 26 voix pour les votes.

▪ Étaient présents : **PRO B**

Représentés par :

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ALLIANCE SPORT ALSACE
ETOILE ANGERS BASKET
ANTIBES SHARKS
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ELAN CHALON
CHAMPAGNE BASKET
NANTES BASKET HERMINE
ORLEANS LOIRET BASKET
SAINT-CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER
SAINT-QUENTIN BASKET-BALL

Xavier LAIN
Romuald ROECKEL
Thierry BOISSEAU
Freddy TACHENY
Laurent SERRES
Vincent BERGERET
Michel GOBILLOT
Thierry BROCHARD
Olivier ROUET
Roger PAOUR
Laurent PRACHE

7 clubs sont excusés : ASC DENAIN VOLTAIRE BASKET, ALM EVREUX BASKET EURE, STADE ROCHELAIS BASKET, LILLE METROPOLE BASKET, UJAP QUIMPER 29, SAINT-VALLIER BD, JA VICHY-CLERMONT METROPOLE BASKET

11 clubs présents, soit 11 voix pour les votes.

- Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de *Betcliv ÉLITE* et *PRO B* :

Étaient présents :
M. AMAGOU
M. AUSSEUR
M. GADOU
M. JUILLOT
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT
M. ROSENSTIEHL

- Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Étaient présents :
M. BARBITCH
M. BERGEAUD
M. RIGAUDEAU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **10 soit 10 voix pour les votes.**

- Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Étaient présents :
M. KROEMER
M. MERLIOT
M. SALMON

Était absent excusé : M. DIA

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Était présent : **M. KERISIT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **4 soit 4 voix pour les votes.**

- **Assistaient à l'Assemblée Générale :**

M. Alain BERAL

Président de la LNB

M. Jean-Pierre SIUTAT

Président de la FFBB

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

41 membres sur 54, représentant 57 voix sur 76 sont présents.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Présentation des candidatures au Comité Directeur de la LNB :

-Rappel statutaire en vue des élections des Membres du Comité Directeur :

M. Etienne ROBERT fait un rappel statutaire sur la composition du Comité Directeur (article 10 des statuts) :

La Ligue Nationale de Basketball est administrée par un Comité Directeur de dix-sept membres, présidé par le Président de la LNB, lui-même élu parmi les dix-sept membres titulaires d'une licence de dirigeant délivrée par la FFBB.

L'Assemblée Générale doit élire au Comité Directeur de la LNB conformément à l'article 10 des statuts 5 représentants de clubs de Betclac ÉLITE, 2 représentants de clubs de PRO B, 3 personnalités qualifiées siégeant à l'Assemblée Générale (hors personnalités qualifiées FFBB).

Il est également précisé que le Comité Directeur comprend aussi une personnalité qualifiée FFBB et trois des représentants du Comité Directeur de la FFBB désignés par lui et siégeant à l'Assemblée Générale de la LNB, le Président de l'organisation la plus représentative des dirigeants de groupements sportifs membres de la LNB, le représentant des joueurs professionnels, désigné par l'organisme le plus représentatif de ceux-ci et le représentant des entraîneurs désigné par l'organisme le plus représentatif des entraîneurs (titulaire d'un diplôme d'état pour l'hypothèse où il est entraîneur).

Enfin, conformément à l'Article 7 des statuts les votes par procuration, par mandat ou par correspondance ne sont pas autorisés lors d'une Assemblée Générale ayant pour objet l'élection du Président ou des membres du Comité Directeur. Aussi, seuls les représentants légaux des groupements sportifs de Betcllic ÉLITE et de PRO B peuvent prendre part aux votes. Il en est de même pour les autres membres de l'Assemblée Générale qui doivent être physiquement présents, interdiction étant faite de donner procuration.

Par décision en date du 10 mai 2023, le Comité Directeur de la LNB a désigné la Commission électorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales. Celle-ci est présidée par M. BREILLAT (CDES) assisté de MM. MANEUF (Directeur de l'UCPB) et CONTRERAS (Membre de la Commission Juridique et de Discipline).

- **Candidats à l'élection :**

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE Betcllic ÉLITE

5 postes à pourvoir (9 candidats)

| NOMS | QUALITE |
|---------------------------|---|
| Julien DESBOTTES | Président JL BOURG BASKET (Betcllic ELITE) |
| Christian DEVOS | Président BCM GRAVELINES (Betcllic ELITE) |
| Frédéric DONNADIEU | Président NANTERRE 92 (Betcllic ELITE) |

| | |
|------------------------------|---|
| Alexei FEDORYCHEV | Président AS MONACO BASKET (Betclac ELITE) |
| Christophe LE BOUILLE | Président LE MANS SARTHE BASK. (Betclac ELITE) |
| Jérôme MERIGNAC | Président CHOLET BASKET (Betclac ELITE) |
| Julien MONCLAR | Directeur des Opérations ADA BLOIS BASKET 41 (Betclac ELITE) |
| Gaëtan MULLER | Président-Délégué LDLC ASVEL (Betclac ELITE) |
| Mathias PRIEZ | Directeur Général Délégué PARIS BASKETBALL (Betclac ELITE) |

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE PRO B

2 postes à pouvoir pour 2 candidats

| NOMS | QUALITE |
|--------------------|--|
| Roger PAOUR | Président SAINT-CHAMOND BVG (PRO B) |

| | |
|-----------------------|--|
| Laurent SERRES | Président BOULAZAC BD (PRO B) |
|-----------------------|--|

Monsieur Yohan SENEZ, qui avait fait officiellement acte de candidature pour être représentant des clubs de PRO B au Comité Directeur, a retiré sa candidature.

AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES

3 postes à pourvoir (4 candidats)

| NOMS | QUALITE |
|---------------------------|---|
| Philippe AUSSEUR | Personnalité qualifiée élue par les groupements sportifs de Betclac ÉLITE et PRO B |
| Dominique JUILLOT | Personnalité qualifiée élue par les groupements sportifs de Betclac ÉLITE et PRO B |
| Christian LEMASSON | Personnalité qualifiée élue par les groupements sportifs de Betclac ÉLITE et PRO B |
| Nicolas RAIMBAULT | Personnalité qualifiée élue par les groupements sportifs de Betclac ÉLITE et PRO B |

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

NON SOUMIS AU VOTE

LES REPRESENTANTS ET LES PERSONNALITES QUALIFIEES DESIGNES PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FFBB POUR SIEGER DANS LES INSTANCES DE LA LNB

3 élus du Comité Directeur Fédéral à la LNB :

M. Paul MERLIOT (CD + Bureau)

M. Stéphane KROEMER

M. Alain SALMON

1 personnalité qualifiée :

M. Claude BERGEAUD

**LE PRESIDENT DE L'ORGANISATION LA PLUS REPRESENTATIVE DES DIRIGEANTS
DE GROUPEMENTS SPORTIFS MEMBRES DE LA LNB**

M. Michel GOBILLOT Président de l'UCPB

**LE REPRESENTANT DES JOUEURS PROFESSIONNELS DESIGNE PAR L'ORGANISME
LE PLUS REPRESENTATIF DE CEUX-CI**

M. Amara SY Président du SNB

**LE REPRESENTANT DES ENTRAÎNEURS DESIGNE PAR L'ORGANISME LE PLUS
REPRESENTATIF DES ENTRAÎNEURS (TITULAIRE D'UN DIPLOME D'ETAT POUR
L'HYPOTHESE OÙ IL EST ENTRAÎNEUR**

M. José RUIZ Président du SCB

2. Elections des membres au Comité Directeur de la LNB

- Modalités du vote :

Les modalités du vote sont rappelées aux membres de l'Assemblée Générale :

Conformément l'article 7 des statuts les pouvoirs et procurations ne sont pas acceptés lors d'une Assemblée Générale Elective et seuls les représentants légaux des clubs peuvent siéger et voter. Il en est de même pour les autres membres de l'Assemblée Générale qui doivent être physiquement présents, interdiction étant faite de donner procuration.

Chaque représentant de clubs de Betclik ÉLITE et chaque représentant du Comité Directeur de la FFBB, membre de l'Assemblée Générale, disposent de deux voix.

Les autres membres de l'Assemblée Générale disposent d'une voix.

1er tour :

Chaque membre de l'Assemblée Générale vote selon un procédé électronique. Chaque membre de l'Assemblée Générale a reçu avant l'élection, par email et par téléphone, un lien de connexion au logiciel de vote ainsi qu'un mot de passe individuel pour prendre part aux votes.

un QR code est aussi affiché dans la salle avec le code de session à rentrer avant de taper son code individuel reçu par email ou message.

Les membres de l'Assemblée Générale ont un temps déterminé pour prendre part aux votes. Une fois le vote clos, les résultats sont affichés instantanément et validés par la Commission électorale.

L'élection du premier tour est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

2ème tour :

Si les différents postes ne sont pas pourvus lors du 1er tour, il est procédé à un deuxième tour qui se déroule selon les mêmes modalités que le 1er tour.

L'élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés et blancs.

- Validité du Vote :

Au 1er tour, la liste nominative des candidats figure à l'écran. Les votants effectuent leur choix en cochant le nom des candidats retenus dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Au deuxième tour les votants effectuent leur choix en cochant le nom des candidats retenus dans la limite du nombre de postes à pourvoir

Chaque candidat a eu un temps de parole de trois minutes pour présenter ses motivations aux membres de l'Assemblée Générale.

Il est ensuite procédé au vote électronique à bulletins secrets :

- Résultats de la Betclik ELITE :

M. BREILLAT donne le résultat du vote :

a) 1^{er} tour Betclik ÉLITE :

Ont obtenu :

| | | |
|----------------------|----------------|----------------|
| M. DONNADIEU | 43 voix | Élu |
| M. LE BOUILLE | 42 voix | Réélu |
| M. MULLER | 35 voix | Réélu |
| M. MONCLAR | 33 voix | Élu |
| M. DESBOTTES | 32 voix | Égalité |
| M. FEDORYCHEV | 32 voix | Égalité |

| | | |
|--------------------|----------------|----------------|
| M. MERIGNAC | 23 voix | Non élu |
| M. PRIEZ | 16 voix | Non élu |
| M. DEVOS | 12 voix | Non élu |

Total de voix : 57 voix

Total de voix exprimées : 56 voix

Aucun bulletin blanc ni bulletin nul

Non votant : 1 voix

Majorité absolue : 29 voix

Il est constaté par la Commission électorale que deux candidats ont la majorité absolue mais sont à égalité sur le dernier poste à pourvoir.

Ce cas n'étant pas expressément prévu par les statuts de la LNB, la Commission électorale conformément à son pouvoir d'interprétation des statuts, décide qu'il sera procédé à un second tour afin de départager tous les candidats n'étant pas été élus au premier tour.

Le second tour se fera à la majorité relative des suffrages exprimés et blancs. Chaque membre de l'Assemblée Générale ne dispose que d'un choix dans la liste affichée pour attribuer le dernier siège.

b) 2nd tour Betclitc ELITE

Ont obtenu :

| | | |
|----------------------|----------------|----------------|
| M. DESBOTTES | 21 voix | Élu |
| M. FEDORYCHEV | 20 voix | Non élu |
| M. MERIGNAC | 10 voix | Non élu |
| M. DEVOS | 3 voix | Non élu |
| M. PRIEZ | 3 voix | Non élu |

Total de voix : 57 voix

Total de voix exprimées : 57 voix

Aucun bulletin blanc ni bulletin nul

Non votant : 0

- Résultats de la PRO B

Les membres de l'Assemblée Générale sont informés que Monsieur Yohan SENEZ, qui avait fait officiellement acte de candidature pour être représentant des clubs de PRO B au Comité Directeur, a retiré sa candidature.

Ont obtenu :

| | | |
|------------------|----------------|--------------|
| M. PAOUR | 54 voix | Réélu |
| M. SERRES | 54 voix | Élu |

Total de voix : 57 voix

Total de voix exprimées : 55 voix

Bulletin blanc : 1

Non votant : 2 voix

Majorité absolue : 28 voix

- Résultats des personnalités qualifiées

Ont obtenu :

| | | |
|---------------------|----------------|----------------|
| M. RAIMBAULT | 49 voix | Réélu |
| M. AUSSEUR | 46 voix | Élu |
| M. LEMASSON | 28 voix | Réélu |
| M. JUILLOT | 26 voix | Non élu |

Total de voix : 57 voix

Total de voix exprimées : 55 voix

Bulletin blanc : 1

Non votant : 2 voix

Majorité absolue : 28 voix

3. Comité Directeur désignant le candidat à la présidence de la LNB à proposer à l'Assemblée Générale

Les membres du Comité Directeur de la LNB nouvellement élus se retirent pour proposer à l'Assemblée Générale le nom du candidat à la Présidence de la LNB.

M. Paul MERLIOT, doyen d'âge du nouveau Comité Directeur, demande au Comité Directeur si un de ses membres souhaite se porter candidat à la présidence de la LNB. Monsieur Philippe AUSSEUR, personnalité qualifiée et membre du Comité Directeur, se porte candidat à la présidence de la LNB.

Le vote électronique a lieu à bulletins secrets :

M. BREILLAT donne le résultat du vote :

| | | |
|---------------------|----------------|------------|
| M. AUSSEUR : | 16 voix | Élu |
|---------------------|----------------|------------|

Total de voix : 16 voix

Total de voix exprimées : 16 voix

Aucun bulletin blanc ni de bulletin nul

Non votant : 0

Majorité absolue : 9 voix

4. Election du Président de la LNB

M. Paul MERLIOT, doyen d'âge du nouveau Comité Directeur, indique que cette instance, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée Générale la candidature de M. Philippe AUSSEUR comme Président de la LNB..

Le vote électronique a lieu à bulletins secrets :

M. BREILLAT donne le résultat du vote :

| | | |
|---------------------|----------------|------------|
| M. AUSSEUR : | 44 voix | Élu |
|---------------------|----------------|------------|

Total de voix : 57 voix

Total de voix exprimées : 55 voix

Bulletin blanc : 6

Non votant : 2 voix

Majorité absolue : 28 voix

M. Philippe AUSSEUR est élu à la majorité absolue des présents.

M. Philippe AUSSEUR prend la parole et remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner et remercie aussi les différents candidats au Comité Directeur.

M. Philippe AUSSEUR souligne la qualité de toutes les candidatures et constate que la campagne a été saine. La LNB a besoin de toute la famille du basket. Ceux qui n'ont pas pu être élus au Comité Directeur sont les bienvenus pour s'investir et développer le basket français.

M. Philippe AUSSEUR évoque les « chantiers » à venir et réitère sa volonté de respecter les engagements présentés à l'Assemblée Générale.

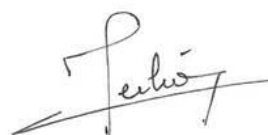
5. Questions diverses

Aucune demande n'a été reçue

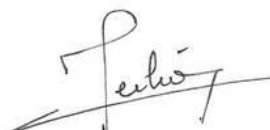
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. AUSSEUR remercie les participants pour la bonne tenue de l'Assemblée et clôt les débats.



**Le Président
M. Philippe AUSSEUR**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**



**Le Doyen du Comité Directeur,
M. Paul MERLIOT**